

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

Mme KEMPF (procuration à Mme LEDIEU) – Mme VEILLAT (procuration à Mme JUBLOT-DERDINGER)

Madame le Maire transmet les excuses de **Mme PROVENDIER qui l'heureuse maman d'un petit Lucas, et de M. DECROIX.**

-

Madame JUBLOT-DERDINGER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le **procès-verbal de la séance du 26 Juillet 2018**, sans observation.

-

> Rapport annuel 2017 des services de l'Eau et de l'Assainissement

Service de l'Eau potable

Monsieur TURPIN expose tout d'abord deux rectifications à effectuer sur le rapport fourni par Véolia:

- Page 25 : la capacité totale des 2 réservoirs est notée à 2 450 m3. Il s'agit de 1 600 m3 car le château d'eau des Huguenots était encore pris en compte.
- page 27 – paragraphe Réseau : le programme de renouvellement de canalisations indique notamment la rue des Foulons alors que celle-ci a été refaite en totalité la canalisation d'eau potable a été changée. La canalisation a été changée également pour le château d'eau.

Monsieur TURPIN présente ensuite la synthèse du rapport annuel 2017 :

Le prix de l'eau est passé de 2,40 €/m3 au 1^{er} janvier 2017 à 2,41 €/m3 au 1^{er} janvier 2018

La redevance contractuelle que la commune reçoit de Véolia s'établit pour 2017 à 88 184 € contre 88 007 € en 2016.

Monsieur TURPIN donne les définitions des différents volumes dont il est question dans le rapport :

- volume produit : 433 634 m3 correspond au volume prélevé au niveau des forages (442 134 m3) duquel il a été retiré le volume non vendu correspondant aux besoins de l'usine de traitement de la Théau (8 500 m3) liés principalement aux analyseurs et au lavage des filtres
- volume mis en distribution : 432 803 m3 correspond au volume produit duquel il a été retiré le volume vendu au Sivom Sologne Nord dont le siège social se situe à Sainte-Montaine (831 m3)
- volume vendu : 330 394 m3 correspond à la somme du volume vendu aux abonnés (329 563 m3) et au volume vendu au Sivom (931 m3)
- volume consommé autorisé : 345 327 m3 correspond au volume comptabilisé (328 063 m3) auquel s'ajoutent les volumes des consommateurs sans comptage (1 500 m3) (bornes de puisage...) et le volume de service réseau (15 764 m3) (lavage du château d'eau, écoulement d'eau à l'occasion de réparations...)

- le volume comptabilisé prend en compte les estimations entre les périodes de relève, l'augmentation du volume du service d'eau provient de la nouvelle purge manuelle réalisée en 2017 sur les antennes PVC afin de maintenir un taux de CVM inférieur aux normes en vigueur (Chlorure de Vynil Monomère).

Madame le Maire précise que ces tuyaux en PVC ont été installés avant 1980 et ne sont pas stables. Plusieurs solutions sont envisageables pour remédier à ce problème :

- changer l'ensemble de ces tuyaux
- réaliser un maillage
- laisser couler un très petit débit d'eau en continu pour éviter le stockage de l'eau dans les tuyaux, ce qui permet de supprimer la dangerosité du phénomène. Il s'agit d'une solution d'attente avant le maillage et le remplacement à prévoir dans l'avenir.

Suite à la détection du CVM par l'ARS, 4 sites éloignés sont équipés de purges.

Monsieur TURPIN ajoute que ces purges sont désormais comptabilisées, ce qui génère une petite baisse du rendement de réseau (80,2 % en 2016 contre 78,9 % en 2017).

Dans les propositions d'améliorations, Monsieur TURPIN indique que l'Agence Régionale de la Santé recherche depuis 2018 des molécules supplémentaires dans les eaux brutes de captage.

Madame le Maire indique que ces nouvelles recherches ont mis en avant des traces infinitésimales d'ESA alachlore, d'ESA metazachlore et d'ESA métolachlore. Tous les territoires agricoles ont ce type de traces de pesticides de produits agricoles à une dose qui n'est pas dangereuse. La solution serait de poser des filtres à charbon actif à la Théau pour les supprimer, ce qui sera étudié prochainement. L'ARS ne sait pas dire si ces traces proviennent de produits utilisés récemment ou si elles datent d'il y a vingt ans.

Monsieur TURPIN indique qu'il existe une présence de fuites autour de la vidange du réservoir des Naudins qui provoque une concrétion de carbonate sous la cuve, infiltration d'eau au niveau du fond de la cuve et au travers du dôme. Des travaux de réhabilitation sont envisagés et les devis sont attendus.

Pour ce qui concerne le programme de renouvellement de canalisations en centre-ville, Monsieur TURPIN indique que les rues concernées sont : rue de l'Eglise, rue Pousse-Panier, les Petits Prés, rue du Cygne, rue de la Parcheminerie, avenue du Général Leclerc, avenue Charles Lefebvre et route d'Argent alors que la rue des Foulons, la place Adrien Arnoux et la rue du Charbon ont déjà été réalisées contrairement à ce qu'indique le rapport Véolia.

Madame le Maire regrette le manque de mise à jour du rapport de Véolia sur les travaux réalisés.

Monsieur MELLOTT rappelle la volonté du groupe de l'opposition de gérer le service de l'eau sous forme de régie publique et demande la possibilité d'étudier la question pour le passage de la compétence de l'eau à la CDC d'ici 2020, ce qui pourrait être intéressant pour d'autres communes puisqu'Argent/Sauldre était sur une forme de régie partagée avec Véolia.

Madame le Maire indique qu'il n'est pas certain que la Communauté de Communes prenne la compétence en 2020. Une étude de convergence vient de débuter, il a été très compliqué de réunir les données de toutes les communes qui ne gèrent pas le service de la même manière et ne disposent par conséquent pas de données similaires. La compétence sera obligatoire en 2026. Le transfert de compétence sera plus aisé sur des zones urbaines qu'en territoires ruraux aux communes très espacées. Il existera peut-être d'ici là des services départementaux d'eau et d'assainissement. Il est rappelé que le contrat d'affermage actuel prend fin en 2021.

Service de l'Assainissement

Monsieur TURPIN indique que le prix du service est de 2,25 €/m³ au 1^{er} janvier 2018 contre 2,23 €/m³ en 2017.

La quantité de boues produites par la station d'épuration est de 185 t de matières sèches contre 123,30 t l'année précédente 142 t l'année d'avant. Ces décalages sont dus au fait que les épandages ne sont pas toujours possibles et sont parfois reportés à l'année suivante sans que la station n'ait produit plus de boues.

La redevance contractuelle versée à la commune s'est établie pour 2017 à 37 793 € contre 37 717 en 2016.

Monsieur TURPIN indique que la quantité d'eau claire parasite continue d'être importante en 2017. La STEP est dimensionnée pour traiter un volume journalier de 1.230 m³/j. Ce dernier a été dépassé à plusieurs reprises au cours du mois de mars 2017 en raison d'une pluviométrie importante. Les volumes d'effluents collectés à la station d'épuration en 2017 (299 988 m³) ont diminué de 46 % par rapport à 2016.

Madame le Maire précise que la quantité d'eau claire parasite induit le dépassement du volume journalier traité par la station. Ce problème est fréquent en zone Sologne.

L'ensemble des analyses d'auto surveillance réalisées en 2017 est conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 27/09/2011. Il existe une différence entre le débit mesuré en entrée de station et celui mesuré en sortie. Cette différence est conforme pour l'année 2017 suite à l'opération de remplacement du canal de comptage. Monsieur TURPIN explique qu'il n'y avait aucun comptage durant le changement du canal.

Le contrôle de l'autosurveillance au titre de l'année 2017 de la station d'épuration du Moulin des Filles a eu lieu le 02 08 2017 et a été déclaré conforme.

Un contrôle inopiné a été effectué en septembre 2017 par le service de la Police de l'Eau de la DDT à la station d'épuration du Moulin des Filles.

L'épandage de lagune des Miots a évacué 976 m³ de boues correspondant à 87 t de matières sèches épandues. Une étude préalable relative à cette lagune a été déposée en avril 2017 et a fait l'objet d'un récépissé de déclaration délivré par la Préfecture du Cher.

L'état du réseau entraîne un important volume d'eaux claires parasites sur la station d'épuration et de nombreux problèmes chez les abonnés du secteur (sur la route de Sainte-Montaine, des usagers ont subi des inondations). La Collectivité attend les conclusions de l'étude diagnostic et entreprendra les travaux à la suite. Il est noté une absence de barreaudage sur les postes de relevage et pour certains des enceintes non clôturées.

Les résultats d'autosurveillance de la station d'épuration du Moulin des Filles sont conformes à l'arrêté préfectoral mais le Génie Civil des différents ouvrages est vétuste. La collectivité a déjà engagé une réflexion sur la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire Véolia.

> Programme culturel 2019

Madame le Maire remercie Madame MALLET et les membres de la commission Culture pour le travail effectué sur cette programmation alléchante.

Madame MALLET indique aux conseillers municipaux qu'Aubigny a diminué son nombre de spectacles proposés dans le cadre du programme culturel, de dix à huit spectacles pour un même

montant de budget que l'année dernière. En effet, avec la programmation de spectacles sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, il a été jugé que la sollicitation tous les week-ends était très importante.

Le coût prévisionnel de ce PACT s'élève à 40 000 € et les recettes proviendront de la billetterie, du soutien du Conseil départemental et de la subvention qui pourra être octroyée par la Région Centre.

La présentation culturelle officielle aura lieu le 3 janvier 2019 à l'Argentis.

Madame le Maire précise qu'Aubigny bénéficiera également d'artistes en résidence à La Forge. Les artistes présentent leur travail en fin de résidence.

Madame RENIER annonce que la Communauté de Communes a voté le recrutement d'un médiateur culturel et bibliothécaire qui était l'un des axes du Département dans le Contrat culturel de territoire. Cet embauche devrait permettre de soulager Monsieur Guinebault qui faisait la programmation d'Aubigny, qui élaborait le PACT pour la Communauté de Communes, ce qui représentait un travail important. Ce demi-poste de bibliothécaire représente un intérêt certain pour les enfants et un soutien énorme pour les enseignants autour de la lecture publique.

Madame MALLET tient à remercier Julien GUINEBAULT avec qui il est très intéressant et agréable de travailler.

Madame le Maire remercie tous les élus qui se sont investis dans les Journées du Patrimoine. Elle ajoute qu'il serait intéressant que le Centre d'interprétation de l'Auld Alliance soit ouvert pour cette manifestation l'année prochaine.

Madame MALLET confirme que plus de mille personnes ont été accueillies dans le week-end.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le programme culturel 2019 dont le budget prévisionnel s'établit à 40 000 € à inscrire au budget primitif 2019 de la Commune.

> Vente d'une parcelle communale au Lotissement de La Sologne

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la vente de la parcelle communale située rue des Sittelles, cadastrée section AP n° 513 d'une superficie de 999 m² au profit de 19 000 € net vendeur, à Monsieur CHOLLET Gwenaël et Madame PURAVEZ Aurélie.

> Décision modificative de crédits n° 3 sur le budget principal de la Commune 2018

Madame le Maire indique qu'il est proposé de prélever 28 120 € sur les crédits de dépenses de fonctionnement de voirie pour financer un aménagement piétonnier sur une partie de la route de Sainte-Montaine.

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de traiter les entrées de ville de cette manière. Il s'agit de mettre une bande enherbée puis de la grave agglomérée ciment puis de nouveau une bande enherbée, ce qui donnera une plus belle allure, améliorera la circulation des piétons et évitera à la grave de déborder sur la route. Un seul côté est prévu pour cette année.

D'autre part, il s'agit d'intégrer les études en travaux en cours (adap) sur le compte 21318 en dépenses d'investissement et de les inscrire sur le compte 2031 recettes d'investissement pour le même montant de 15 485,40 €.

Enfin, un virement de 28 120 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement permet d'équilibrer le budget.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative de crédits n° 3 du Budget principal 2018 de la Commune.

> Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2015-2021 : bilan à mi-parcours

Madame le Maire rappelle qu'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale a été signé par le Syndicat de Pays Sancerre-Sologne avec la Région Centre. Aubigny étant définie comme pôle de

centralité, la commune signe également ce contrat et se voit réserver à ce titre une enveloppe budgétaire minimum de 370 000 € fléchée pour les charges de centralité en investissement.

Le bilan mi-parcours permet de se poser à mi contrat pour évaluer les projets initialement prévus, étudier les raisons pour lesquelles certains n'ont pas abouti et s'interroger sur leur maintien ou l'inscription de nouveaux projets.

Le contour du contrat a diminué car la Communauté de Communes du Haut Berry s'est tournée vers le PETR Vierzon-Bourges et dans un premier temps vers un contrat avec le Pays de Bourges. Malgré cette modification, le territoire reste relativement vaste.

L'enveloppe de départ était de 7 730 000 € dont :

- 1 000 000 € de Fonds Sud qui ont été versés à Berry Numérique pour le déploiement de la fibre optique
- à vos ID : 350 000 €
- logement social : 640 000 €
- espaces publics : 650 000 €
- pôles de centralité : 370 000 €

Madame le Maire précise les actions qui ont eu lieu dans le cadre de ce CRST :

- Volet emploi et économie :
 - développer l'agriculture biologique,
 - développer des circuits courts
 - favoriser la diversification pour les agriculteursDans les communes touristiques :
 - rénovation du pont vert sur l'itinéraire de la Loire à vélo à Ménétréol sous Sancerre
 - création d'une structure d'accueil cheval-étape à Brinon/Sauldre
 - scénographie de la Maison de l'Eau à Neuvy sur Barangeon (qui se rapproche de Vierzon avec deux autres communes du syndicat des Villages de la Forêt)
- Volet mieux-être social :
 - réalisation d'un pôle petite-enfance à Sancerre
 - un accueil périscolaire à Achères et à Concessault
 - réalisation d'un cabinet médical à Veaugues
 - valorisation des petites patrimoines : grange pyramidale à Oizon et un pigeonnier à Léré (interventions chez les personnes privées)
 - dans le domaine du sport, un city-stade a été construit à Sury près Léré
- Volet renfort du maillage urbain et rural
 - aménagement d'espaces publics : 5 projets (Sainte-Montaine, Sancerre, Sury en Vaux, Ennordres)
 - logements temporaires pour les jeunes à Aubigny
 - l'OPAH qui a reçu une subvention significative permettant de financer en grande partie le poste de l'agent chargé de cette opération
 - mise en accessibilité (salle des fêtes de Savigny-en-Sancerre, centre culturel à Concessault, WC publics Place de la Résistance et parking du Pré qui Danse à Aubigny)
- Volet biodiversité
 - 18 plans de gestion alternative des espaces publics mis en place dans les communes (acquisition de matériels)
- Dans le dispositif A VOS ID :
 - création d'un espace de co-working à Aubigny

- dispositif accueil de nouveaux arrivants
- actions avec chevaux de trait

Madame le Maire indique qu'à la renégociation du contrat, l'enveloppe est ajustée à 7 186 500 €.

Les projets identifiés pour la seconde partie du contrat sont notamment les suivants :

- création d'un hôtel d'entreprises à Aubigny par la CDC dans les locaux de la caserne de sapeurs-pompiers actuelle après construction de la nouvelle structure
- création d'un atelier de transformation de légumes à Aubigny (220 000 €)
- itinérance douce : halte nautique de la Loire à vélo à Ménétréol-sous-Sancerre
- création de cabinets médicaux à Jars et Savigny en Sancerre
- commerces de proximité : boulangeries à Sury-près-Léré et à Blancafort, extension d'un restaurant à Villegenon
- opérations structurantes dans le domaine de la culture : rénovation du cinéma Atomic à Aubigny (mise en accessibilité programmée dans l'Adap en 2019 avec monte personne avec fauteuil et salle de confinement attenante)
- restauration du château des Stuarts avec accueil du centre d'interprétation de l'Auld Alliance à Aubigny (la Région a accepté lors de l'entretien de négociations, de donner une subvention de 20 % sur la rénovation du château et de 35 % sur le centre d'interprétation de l'Auld Alliance)
- modernisation de la salle dédiée au rugby à Saint-Satur
- construction d'un tennis couvert à Aubigny (opération inscrite dans le contrat avec le Département et l'Etat sera également sollicité sur ce dossier)
- aménagement de centres-bourgs à Boulleret, à Thauvenay et opération sur la friche à Aubigny
- animation de l'OPAH reconduite
- étude sur la mobilité à l'échelle du Pays
- rénovation thermique reconduite
- étude de revitalisation de centre-ville d'Aubigny-sur-Nère (pôle de centralité)

En conclusion, Madame le Maire indique qu'il reste 4 200 000 € avec une enveloppe fongible à hauteur de 220 723 €. Cette enveloppe peut être utilisée pour abonder toutes les opérations inscrites dans le CRST.

A la demande de Madame DAUGU, Madame le Maire précise que certaines lignes sont inscrites avec une enveloppe à 0 €. Cela signifie que ces actions ne sont pas exclues du contrat et qu'elles peuvent à l'avenir être éventuellement ouvertes grâce à des fonds provenant de l'enveloppe fongible.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le bilan à mi-parcours et autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer l'avenant correspondant.

> Plans de financement de travaux réalisés par le Syndicat d'Energie du Cher

Madame le Maire précise que dans le plan de financement concernant la rénovation de l'éclairage public Rue des Dames – Rue du Prieuré, il y a lieu de lire 3 262 € pour la fourniture de 7 unités de lanternes suspendues Comatelec 24 Led 39w et non 569,29 €.

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les plans de financement des travaux suivants :

- Rénovation de l'éclairage public suite à panne dans le Parc de la Duchesse pour un montant total de travaux de 686,45 € avec un reste à charge pour la commune de 50 % de ce montant, soit 343,22 €
- Rénovation de l'éclairage public rue des Dames – rue du Prieuré avec le remplacement de 31 points lumineux en leds, pour un montant total de 30 42,53 € avec un reste à charge pour la commune de 50 % de ce montant, soit 15 201,27 €.

> Règlement intérieur des marchés publics

Madame le Maire rappelle qu'au 1^{er} octobre de cette année, la loi impose la dématérialisation de tous les marchés dont le montant est fixé à 25 000 € HT et plus, et indique que ce règlement intérieur permet d'intégrer cette nouvelle réglementation.

Elle précise qu'elle souhaite que la question des clauses sociales se pose à chaque marché. Les travaux du château ont fait l'objet d'un avenant pour insérer des clauses sociales qui n'avaient pas été prévues au départ. Ce dispositif paraît important à mettre en place au vu du nombre de demandeurs d'emplois présents sur le bassin d'Aubigny. L'association PROMETHEE, responsable de ce dispositif sur le Cher, indique que certaines interventions débouchent sur des emplois.

Pour application, Madame le Maire indique que des clauses sociales seront intégrées au marché relatif à la construction du nouveau restaurant scolaire à l'école maternelle du Printemps.

Madame RENIER explique que les marchés inférieurs à 25 000 € seront préparés par les services gestionnaires et qu'à partir des marchés dont le montant sera supérieur ou égal à 25 000 € HT, le dossier sera établi par le service marchés publics et traité sur la plateforme dématérialisée.

Une réunion d'information pour les artisans et commerçants sera organisée par la Communauté de Communes sur la dématérialisation. Des formations pourront être envisagées pour leur permettre de maîtriser la procédure dématérialisée. Les démarches à effectuer sur Internet sont aujourd'hui chronophages mais l'arrivée de la fibre permettra peut-être de diminuer ce temps d'intervention.

Sur une remarque de Monsieur TURPIN, Monsieur AUTISSIER précise que le calendrier des travaux de la fibre optique est respecté.

A la demande de Madame DAUGU n'ayant pas vu de dispositions sur les clauses environnementales dans le règlement intérieur, Madame le Maire indique qu'un partenariat éco-défi a été proposé aux artisans qui le souhaitent pour réaliser des stages d'éco-conduite pour leurs salariés et cela leur permettra de soumissionner sur des marchés contenant des clauses environnementales.

Madame le Maire indique que les clauses environnementales sont incluses dans les dossiers de marchés.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le règlement intérieur des marchés publics présenté.

> Signature électronique des marchés publics

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal autorise Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, à signer électroniquement les marchés publics et toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

> Barème classe de neige

Madame GRESSIN indique que le centre d'hébergement habituel de la classe de neige a fermé ses portes et que les élèves seront hébergés cette année au Centre de Vacances l'Aiglière situé dans la station d'Ancelle comme le précédent. Le séjour aura lieu du 7 au 19 janvier au retour des vacances de Noël. Le coût individuel s'élève à 875 € pour 13 jours contre 14 jours les années précédentes.

A la demande de Madame DAUGU, Madame GRESSIN précise qu'environ 60 enfants sont concernés cette année par la classe de neige. Le nouveau centre d'accueil propose les activités habituelles (promenade en raquettes, visite de la maison du berger, patinoire...).

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le barème de participations entre le Conseil départemental, la commune et les familles des élèves domiciliés à Aubigny.

> Transports scolaires intra-muros 2018-2019 : convention de financement

Madame GRESSIN rappelle que la compétence transport scolaire relève depuis deux années de la Région Centre et qu'une convention est renouvelée chaque année pour le transport intra-muros des élèves d'Aubigny domiciliés à moins de trois kilomètres des écoles.

Monsieur GRESSET indique que certaines familles albiennes s'interrogent sur la participation de 50 € qui leur est demandée dans la mesure où un courrier du Conseil régional a été adressé aux familles pour leur indiquer que les transports scolaires étaient gratuits.

Il est précisé que pour les transports intra-muros, le transport est à la charge totale de la Commune. Les 50 € demandés représentent le droit d'inscription et une participation pour les accompagnateurs. Il ajoute que ces 50 € ne couvrent pas la dépense annuelle et que le SIVOM refacture à la Commune d'Aubigny le surplus manquant. Ce tarif est appliqué depuis la création du service de ramassage scolaire intra-muros. Il ajoute que les droits d'inscription pour les transports scolaires régionaux sont de 35 € par élève. Pour ce qui concerne les transports scolaires intra-muros, tout le service est facturé à la commune car ce ramassage n'entre pas dans le dispositif régional puisqu'il s'agit du ramassage des élèves domiciliés à moins de 3 kilomètres des écoles.

Madame le Maire propose qu'une réflexion soit menée pour limiter à 35 € la participation des familles au transport intra-muros à partir de la prochaine année scolaire.

Madame DAUGU suggère également qu'une réflexion soit menée sur l'organisation d'un « pédibus » encadré par des accompagnateurs. Beaucoup de communes ayant fait ce choix bénéficient de l'intervention de bénévoles pour l'encadrement, avec les risques que cela comporte.

Madame DAUGU s'interroge sur la suite donnée à la demande d'arrêt supplémentaire qui avait été faite il y a quelques années pour le Domaine d'Aubigny.

Monsieur GRESSET explique qu'à l'époque le Conseil départemental avait jugé que cet arrêt se situait à moins de trois kilomètres des écoles et que ce service serait par conséquent à la charge de la Commune. Il rappelle également qu'une seule famille était concernée et qu'aujourd'hui il n'existe plus de demande sur ce point d'arrêt.

Madame DAUGU indique que la population du Domaine d'Aubigny se renouvelle et que des familles pourraient être concernées.

Monsieur AUTISSIER rappelle, qu'au-delà de la prise en charge globale par la Commune, la difficulté résidait également dans la sécurisation du point d'arrêt.

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer la convention en question.

> Avis sur le projet de vente d'un logement par la société France Loire

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable au projet de vente de l'immeuble situé 5 résidence de Vlotho au profit du locataire actuel.

> Convention d'inspection hygiène et sécurité du travail avec le Centre de Gestion

Il s'agit de conventionner pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité. Le décret du 10 juin 1985 prévoit pour toutes les collectivités doivent planifier une inspection des lieux de travail et ont la possibilité de confier cette mission au Centre de Gestion du Cher.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes de la convention à signer avec le Centre de gestion du Cher pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection.

> **Modification du tableau des emplois communaux**

Madame le Maire explique que des postes sont devenus vacants suite aux avancements de grade, aux promotions internes et qu'il convient de les refermer, ainsi que des postes d'agents en position de détachement, de disponibilité de longue durée, ou des postes d'agents partis en retraite qui sont remplacés sur des grades différents ou des agents ayant démissionné.

Ces fermetures ont été examinées en Comité Technique.

Madame RENIER indique également qu'un agent qui occupe un poste d'adjoint technique à 25/35^{ème} doit reprendre le travail prochainement mais ne peut plus effectuer les mêmes travaux qu'auparavant. Il est donc proposé de la positionner à hauteur de 12 h 45 sur la filière technique et 12 h 15 sur la filière culturelle.

Enfin, un agent du service Jeunesse (M. FERE) a été promu au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe. Il convient par conséquent de fermer l'emploi d'adjoint d'animation qu'il occupait auparavant et de créer le poste de son nouveau grade.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les modifications suivantes à apporter au tableau des effectifs :

- suppressions : 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, 1 poste d'adjoint technique de 30h, 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, 1 poste de bibliothécaire de 8 h mais on ajoute un poste d'adjoint du patrimoine, 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe et 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

- ouvertures : 1 poste d'adjoint technique à 12 h 45, 1 poste d'adjoint du patrimoine à 12 h 15 et 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Monsieur MELLOT demande si l'équilibre s'opère en terme de volume horaire entre les fermetures et les ouvertures de postes.

Madame le Maire indique qu'il ne s'agit pas de remplacer un pour un mais selon les besoins. La commune a beaucoup embauché sur les derniers mois suite à la fin des contrats aidés.

Monsieur MELLOT demande si les deux départs en retraite sont remplacés.

Madame le Maire précise que la délibération présentée ne porte pas sur les futurs départs. Néanmoins, la contractualisation avec le centre de gestion répond au départ de Monsieur RETY puisqu'il remplissait les fonctions d'ACFI. Pour ce qui concerne le départ de Madame POIRIER, toute la partie « menus » est désormais suivie par Jean-Marie RAFFESTIN avec le concours d'une diététicienne, la partie comptable du poste a été donnée à la comptabilité. Tout ceci s'articule avec le Guichet Unique qui doit être mis en place et suivi par une des dernières personnes embauchées. Elle ajoute que les techniques évoluent et que les services doivent évoluer en parallèle.

A la demande de Madame DAUGU, Madame le Maire indique que l'agent responsable du guichet unique enregistrera désormais les inscriptions scolaires. Quant à la gestion des ATSEM, le service des ressources humaines est déjà chargé du suivi des emplois du temps.

Monsieur MELLOT indique que les différentes missions du service tenu jusqu'ici par Madame POIRIER seront donc dispatchées sur différents services. Madame le Maire rappelle qu'un mi-temps est dédié aux affaires scolaires et l'autre moitié du service a été rebasculé sur les services idoines.

Elle ajoute que la masse salariale augmente naturellement et que la commune essaie de stabiliser les effectifs sans pour autant gérer à l'économie car le service à l'administré n'est pas modifié. Elle rappelle que cette exigence de gestion stricte est nécessaire pour garantir l'investissement et induite par la baisse des dotations de l'Etat. Elle précise enfin que ces modifications ont été adoptées à l'unanimité par le Comité Technique.

Informations diverses

1/ Centenaire de l'Armistice de 1918

Monsieur CHAUSSERON indique que le projet consiste à mettre en place une chaîne citoyenne de 100 personnes, chacune d'elles représentant son année de naissance. Il s'agit de symboliser la transmission du souvenir de génération en génération.

Les candidatures sont ouvertes et les inscriptions s'effectueront auprès du SETA jusqu'au 15 octobre prochain. Ces personnes seront positionnées tout autour du rond-point Chazereau lors de la cérémonie. Le Monument étant cantonal, cette manifestation s'organisera avec les mairies des autres communes du canton qui recueilleront les inscriptions de leurs administrés.

Monsieur CHAUSSERON demande à la presse de relayer l'information.

Monsieur ROUARD remercie Monsieur CHAUSSERON car l'idée est originale, beaucoup de communes proposent plutôt des expositions ou des conférences. Il ajoute, qu'avec Monsieur CHAUSSERON, deux actions ont été menées au niveau du Vieil Aubigny dans la Maison Victorine :

- grâce à l'EHPAD, des personnes handicapées sont venues visiter l'exposition. Il remercie l'animatrice de la maison de retraite
- Madame Elisabeth de Loynes de Fumichon a reçu un prix pour l'association qu'elle a créée « Pousses Plus » qui a pour mérite de faire de l'alimentation vivante et bio. Cette initiative a reçu le 1^{er} Prix de la région du Crédit Agricole d'initiative locale.

Madame RENIER ajoute que Madame de FUMICHON a sollicité la mise à disposition de la galerie François 1^{er} pour faire ses préparations et ses dégustations.

2/ Bilan caméras vidéo

Sur une observation de Madame DAUGU concernant sa demande de bilan sur les caméras vidéo, Madame le Maire indique que ce bilan sera bien présenté mais se fera en présence de la Gendarmerie

3/ Centre équestre

Madame DAUGU demande si le centre équestre a bien démarré son activité.

Madame le Maire confirme que le centre a ouvert ses portes et une partie du tournage du clip promotionnel d'Aubigny a été tourné au club.

Monsieur GRESSET indique que beaucoup de personnes se sont renseignées à l'occasion des portes ouvertes du club, des cavaliers partis dans un club aux alentours d'Aubigny et des propriétaires intéressés.

4/ Déviation travaux avenue du Parc des Sports

Madame DAUGU souligne la vitesse excessive des véhicules empruntant la déviation vers le Moulin du Bois. En commission travaux, il avait été décidé de mettre en place une limitation de vitesse.

Il est indiqué que la signalisation de la déviation est régulièrement enlevée ou déplacée. Madame le Maire souhaite que les limitations de vitesse soient installées rapidement.

5/ Route de Vierzon

Certains riverains de la route de Vierzon devront passer par Ennordres durant les travaux du rond-point pour revenir vers Aubigny.

Monsieur TURPIN explique qu'effectivement les travaux se feront par demi-chaussée.

6/ Calendrier des manifestations

Du dim 30 Sept. au dim 7 oct Exposition – Groupe Artistique des Stuarts dessin peinture –
Château des Stuarts
> Vernissage le samedi 29 Septembre 2018 à 18 h 00

OCTOBRE

Jeu 4	8 h 30	Congrès départemental – Amicale des retraités UNRPA – Salle des fêtes
Sam 6	16 h 00	Loto – Association des Familles d'Aubigny et du Cher Nord – Salle des fêtes
	17 h 30	Festival solidaire « Le Berry a du cœur » - Association La Berry Family – La Forge
Dim 7	13 h 30	Loto – Tennis de table d'Aubigny – Salle des fêtes
	17 h 00	Concert « Violon et orgue » - Comité des Orgues d'Aubigny-sur-Nère – Eglise Saint Martin
Sam 13	20 h 30	Chanson à capella et polyphonique « Les Hormones Simone » d'Évasion - Commune d'Aubigny-sur-Nère – La Forge
Dim 14	13 h 00 – 20 h 00	Gala d'accordéon – Association Accordéon Symphonie – Salle des fêtes
Sam 20 Dim 21	Journée	Foire Exposition – Association Aubigny Animations – Salle des fêtes / Complexe sportif > Inauguration Samedi 20 octobre 2018 à 10 h 30
Jeu 25	15 h 00	Théâtre « Les fables de La Fontaine » de la Compagnie Sept-Épées – Bibliothèque

Madame DORISON présente le programme de la Semaine bleue :

Lundi 8	14 h 30	Cinéma : film « La Finale » avec Thierry Lhermitte
Mar 9	14 h 30	Jeux de société avec les enfants – salle des fêtes
Merc 10	14 h 30	Atelier prévention des chutes
Jeu 11	10 h 00	Gymnastique sportive et volontaire
	à/c 9 h 15	Atelier culinaire intergénérationnel – Maison François 1 ^{er}
Ven 12	14 h 30	Dictée des seniors – salle Conseil municipal
Sam 13	10 h 00	Atelier chant – Salle 1 ^{er} étage Conseil municipal (12 personnes)

Dans le cadre de l'opération Octobre Rose, le CCAS tiendra un stand d'information le matin du marché et une visite commentée sera proposée par Monsieur GRESSET moyennant un don qui sera versé à la Ligue Contre le Cancer.

- Calendrier des réunions :

- Jeudi 18 Octobre 2018 à 20 h 00 : 8^e Commission
- Jeudi 25 Octobre 2018 à 20 h 30 : Conseil municipal

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.